

DELIBERATION N°D2025_62 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 septembre 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mmes Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Isabelle PEGAZ TOQUET.

M. Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absente excusée : Mme Volcy LEROUGE (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET)

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS, Widèd GREVISSE et Fabienne M'TANIOS ; M. Nicolas BAYART.

Date de convocation : 05 septembre 2025
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13 + 1 pouvoir

Mme Ghyslaine LESUEUR a été nommé
secrétaire de séance

OBJET : Convention de mise à disposition d'un agent communal à la Communauté de Communes

Compte tenu de la compétence de l'agent du service urbanisme/voirie/réseaux, de son implication dans la mise en place du service Application du droit des sols Intercommunal et la dématérialisation des actes d'urbanisme, la commune a convenu avec la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie de mettre cet agent à disposition dudit service.

Une mise à disposition de 12 heures hebdomadaires est proposée à compter du 15 septembre 2025 afin de prendre en charge l'instruction de certains dossiers du territoire et de continuer à former l'agent de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer la convention ci-jointe avec la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dont les principales caractéristiques sont décrites ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Eric CHASSAGNE



La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR



Acte certifié exécutoire le : 15 SEP 2025
Télétransmis en préfecture le : 15 SEP. 2025
Mis en ligne le : 15 SEP. 2025

DELIBERATION N°D2025_63 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 septembre 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mmes Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Isabelle PEGAZ TOQUET.

M. Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absente excusée : Mme Volcy LEROUGE (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET)

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS, Widèd GREVISSE et Fabienne M'TANIOS ; M. Nicolas BAYART.

Date de convocation : 05 septembre 2025
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13 + 1 pouvoir

Mme Ghyslaine LESUEUR a été nommé
secrétaire de séance

OBJET : Convention de mise à disposition de locaux à la Communauté de Communes

En date du 12 décembre 2024, une convention de mise à disposition de locaux de la commune de Marcellaz-Albanais à la Communauté de Communes de Rumilly avait été acceptée par le Conseil Municipal afin d'accueillir, à hauteur de 27 heures par semaine, un agent de la Communauté de Communes du service ADSI (Application du Droit des Sols Intercommunal). Afin de prolonger la coopération entre la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la commune de Marcellaz-Albanais dans le domaine précité, il est proposé de prolonger la mise à disposition pour une durée hebdomadaire plus courte.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer la convention ci-jointe avec la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dont les principales caractéristiques sont :

A compter du 15 septembre 2025 :

- Temps de mise à disposition des locaux : 1 jour par semaine
- Durée de la mise à disposition : 1 an renouvelable 2 fois
- Redevance à hauteur de : 350.00 € /mois

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Eric CHASSAGNE



La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Ghyslaine Lesueur, the secretary of the meeting.

Acte certifié exécutoire le : 15 SEP. 2025
Télétransmis en préfecture le : 15 SEP. 2025
Mis en ligne le : 15 SEP. 2025

DELIBERATION N°D2025_64 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 septembre 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mmes Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Isabelle PEGAZ TOQUET.

M. Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absente excusée : Mme Volcy LEROUGE (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET)

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS, Widèd GREVISSE et Fabienne M'TANIOS ; M. Nicolas BAYART.

Date de convocation : 05 septembre 2025
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13 + 1 pouvoir

Mme Ghyslaine LESUEUR a été nommé
secrétaire de séance

OBJET : Convention de financement avec le Syane

Monsieur le Maire expose :

En accord avec la Commune, le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser, au titre de son programme de travaux de l'année 2024 l'ensemble des travaux relatifs à l'éclairage public et l'enfouissement de réseaux de télécommunication et l'électricité au niveau de la rue des écoles.

Le montant global des travaux est estimé à :	160 936.46€
avec une participation financière communale s'élevant à :	47 629.10€
et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à :	4 828.09€

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Marcellaz-Albanaise approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée ; et s'engage à verser au SYANE de la Haute-Savoie, sa participation financière à cette opération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à 160 936.46€, avec une participation financière communale s'élevant à 47 629.10 € et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à 4 828.09€
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 3 862.47€ sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 38 103.28€. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Eric CHASSAGNE



La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR



Acte certifié exécutoire le : **15 SEP. 2025**
Télétransmis en préfecture le : **15 SEP. 2025**
Mis en ligne le : **15 SEP. 2025**

Commune MARCELLAZ-ALBANAIS
N° de contrat 25050
Date 07/07/25

74161



Nombre de candélabres : 4
Nombre de corsoles : 0

PLAN DE FINANCEMENT
PROGRAMME 2024
OPERATION : Rue des Ecoles

Voire interlocuteur technique : Laurent BOUR
Voire interlocuteur administratif : Christine GUIGNON

Numéro d'opération : 24106						REPARTITION DU FINANCEMENT									
Opération : Rue des Ecoles						Participation du Syane				Participation de la commune					
Code programme	Année de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du Syane	Total Syane	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune
Electricité															
MRRD	24106	00		Mise en souterrain dépose réseau- Commune rurale 100% FACE	3 641,41 €	728,28 €	4 369,69 €	100 %	3 641,41 €	728,28 €	4 369,69 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MRRP	24106	01		Mise en souterrain pose réseau- Commune rurale 100% FACE	53 538,82 €	10 707,76 €	64 246,58 €	100 %	53 538,82 €	10 707,76 €	64 246,58 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MRB	24106	02		Mise en souterrain branchements - Commune rurale 100% FACE	29 353,09 €	5 870,62 €	35 223,71 €	100 %	29 353,09 €	5 870,62 €	35 223,71 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total					86 533,32 €	17 306,66 €	103 839,98 €		86 533,32 €	17 306,66 €	103 839,98 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Eclairage public															
EPI	24106	03		Eclairage Public coordonné avec enfouissement BT	23 716,40 €	4 743,28 €	28 459,68 €	Plafond	4 800,00 €	4 667,38 €	9 467,38 €	Plafond	18 916,40 €	75,90 €	18 992,30 €
Sous-total					23 716,40 €	4 743,28 €	28 459,68 €		4 800,00 €	4 667,38 €	9 467,38 €		18 916,40 €	75,90 €	18 992,30 €
Réseaux de Télécommunications															
OR	24106	04		Retablissement réseau Télécommunication (Génie Civil)	23 864,00 €	4 772,80 €	28 636,80 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100%	23 864,00 €	4 772,80 €	28 636,80 €
Sous-total					23 864,00 €	4 772,80 €	28 636,80 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		23 864,00 €	4 772,80 €	28 636,80 €
TOTAL					134 113,72 €	26 822,74 €	160 936,46 €		91 333,32 €	21 974,04 €	113 307,36 €		42 780,40 €	4 848,70 €	47 629,10 €

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC
(hors Génie Civil pour Fibre Optique - Collecte) 4 828,09 €

La contribution au budget de fonctionnement du Syane fera l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme de fonds propres:

- 80 % de la quote-part, soit 38 103,28 euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.
- 80 % de la contribution au budget de fonctionnement, soit 3 862,47 euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

DELIBERATION N°D2025_65 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 septembre 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mmes Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Isabelle PEGAZ TOQUET.

M. Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absente excusée : Mme Volcy LEROUGE (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET)

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS, Widèd GREVISSE et Fabienne M'TANIOS ; M. Nicolas BAYART.

Date de convocation : 05 septembre 2025
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13 + 1 pouvoir

Mme Ghyslaine LESUEUR a été nommé
secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le Département - Projet de rénovation de l'église

En date du 10 avril 2025, le Conseil municipal approuvait à l'unanimité le projet de travaux de rénovation de l'église de la commune et autorisait Monsieur le Maire à solliciter des subventions notamment auprès du Conseil Départemental.

La direction « Culture et patrimoine » du département a notifié à la Commune, en date du 18 août 2025, une subvention d'un montant de 112 500.00€ pour lesdits travaux.

Il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental qui a pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles le Département apporte son soutien financier à la Commune au titre de la restauration de l'église Saint-Maurice.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention ci-jointe entre la commune et le Département ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Eric CHASSAGNE



La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR

A handwritten signature of Ghyslaine LESUEUR.

Acte certifié exécutoire le : 15 SEP. 2025
Télétransmis en préfecture le : 15 SEP. 2025
Mis en ligne le : 15 SEP. 2025

DELIBERATION N°D2025_66 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 septembre 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mmes Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Isabelle PEGAZ TOQUET.

M. Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absente excusée : Mme Volcy LEROUGE (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET)

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS, Widèd GREVISSE et Fabienne M'TANIOS ; M. Nicolas BAYART.

Date de convocation : 05 septembre 2025
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13 + 1 pouvoir

Mme Ghyslaine LESUEUR a été nommé
secrétaire de séance

OBJET : Autorisation exceptionnelle d'un remboursement d'une facture pour le centre de loisirs

Dans le cadre des inscriptions aux activités d'été 2025 du centre de loisirs intercommunal « Cap Loisirs », une famille a réglé une facture de 387.00€ pour l'inscription d'un enfant.

L'enfant n'ayant pas pu se rendre au centre de loisirs pour des raisons familiales, le remboursement de ladite facture est demandée par la famille.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité :

- **AUTORISE** le remboursement par la structure Cap loisirs de la somme déjà perçue d'un montant de 387.00€.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Eric CHASSAGNE



La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR



Acte certifié exécutoire le :

Télétransmis en préfecture le :

Mis en ligne le :

15 SEP. 2025
15 SEP. 2025
15 SEP. 2025

DELIBERATION N°D2025_67 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 septembre 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mmes Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR et Isabelle PEGAZ TOQUET.

M. Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absente excusée : Mme Volcy LEROUGE (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET)

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS, Widèd GREVISSE et Fabienne M'TANIOS ; M. Nicolas BAYART.

Date de convocation : 05 septembre 2025
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13 + 1 pouvoir

Mme Ghyslaine LESUEUR a été nommé
secrétaire de séance

OBJET : Fédération Des Œuvres Laïques (FOL) : validation du solde 2024

La Fédération Des Œuvres Laïques (FOL), qui a la responsabilité des dépenses de Cap Loisirs (centre de loisirs) intercommunal, a transmis, en date du 12 juillet 2025, le tableau de résultat définitif pour l'année 2024.

Il est constaté que les dépenses 2024 ont été moins importantes que les sommes appelées aux quatre communes.

Par conséquent, un solde de 53 179.96€ est à restituer aux quatre communes de Cap Loisirs et il est nécessaire de valider ce solde positif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité :

- **VALIDE** le solde positif de 53 179.96€.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Eric CHASSAGNE



La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR

Acte certifié exécutoire le : 15 SEP. 2025
Télétransmis en préfecture le : 15 SEP. 2025
Mis en ligne le : 15 SEP. 2025

DELIBERATION N°D2025_68 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 septembre 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mmes Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE ;

M. Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absente excusée : Mme Volcy LEROUGE (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET)

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS, et Fabienne M'TANIOS ; M. Nicolas BAYART.

Date de convocation : 05 septembre 2025
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14 + 1 pouvoir

Mme Ghyslaine LESUEUR a été nommé
secrétaire de séance

OBJET : Budget annexe de Cap loisirs – Décision modificative (DM)

Une somme de 50 000.00€ avait été prévue au budget primitif pour intégrer un solde positif de la FOL. Afin de pouvoir intégrer au budget annexe de Cap Loisirs le solde positif 2024 de la Fédération des Œuvres Laïques d'un montant de 53 179.96€, il est nécessaire de prévoir une la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : Compte 65888 : 3 179.96€

Recettes : Compte 75888 : 3 179.96€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

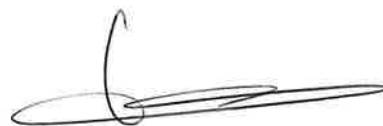
- **ACCEPTE**, à l'unanimité, la décision modificative exposée ci-dessus pour le budget annexe Cap Loisirs.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Eric CHASSAGNE



La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR



Acte certifié exécutoire le : **15 SEP. 2025**
Télétransmis en préfecture le : **15 SEP. 2025**
Mis en ligne le : **15 SEP. 2025**

DELIBERATION N°D2025_69 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 septembre 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mmes Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE ;

M. Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absente excusée : Mme Volcy LEROUGE (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET)

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS, et Fabienne M'TANIOS ; M. Nicolas BAYART.

Date de convocation : 05 septembre 2025
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14 + 1 pouvoir

Mme Ghyslaine LESUEUR a été nommé
secrétaire de séance

OBJET : Participation au projet d'aménagement – Carrefour du hameau de Muret

Le Conseil Départemental et la Commune de Saint-Sylvestre se sont concertés pour des travaux d'aménagement au carrefour du hameau de Muret qui se situe respectivement sur les communes de Marcellaz-Albanais et de Saint-Sylvestre. L'estimation des travaux s'élève à 108 000.00€HT.

Par délibération en date du 07 juillet 2022, le conseil municipal avait accepté à l'unanimité de participer financièrement à cette opération.

Il est maintenant nécessaire de statuer sur le montant de la participation de la commune de Marcellaz-Albanais.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la participation communale pour les travaux décrits ci-dessus à hauteur de 4 000.00€

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Eric CHASSAGNE



La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR



Acte certifié exécutoire le : 15 SEP. 2025
Télétransmis en préfecture le : 15 SEP. 2025
Mis en ligne le : 15 SEP. 2025

DELIBERATION N°D2025_70 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 11 septembre 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mmes Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE ;

M. Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absente excusée : Mme Volcy LEROUGE (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET)

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS, et Fabienne M'TANIOS ; M. Nicolas BAYART.

Date de convocation : 05 septembre 2025
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14 + 1 pouvoir

Mme Ghyslaine LESUEUR a été nommé
secrétaire de séance

OBJET : Acquisition de la parcelle AD30 via l'Etablissement Public Foncier

La parcelle n° AD30 de 542 m², située au cœur du chef-lieu, est proposée à la vente à la mairie par des administrés pour un montant de 120 000.00€.

Afin d'envisager cette acquisition, la commune a consulté l'EPF (Etablissement Public Foncier) qui propose un portage sur 10 ans selon l'échéancier suivant :

	10 ans Remboursement par Annuités										2,70%	
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	TOTAL
Remboursement du capital	0	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	120 000 €
Frais de portage HT		3 240 €	2 916 €	2 592 €	2 268 €	1 944 €	1 620 €	1 296 €	972 €	648 €	324 €	17 820 €
Tva sur frais de portage		648 €	583 €	518 €	454 €	389 €	324 €	259 €	194 €	130 €	65 €	3 564 €
total dû par an	0	15 888 €	15 499 €	15 110 €	14 722 €	14 333 €	13 944 €	13 555 €	13 166 €	12 778 €	12 389 €	141 384 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

A 8 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. André VUACHET) et 6 ABSTENTIONS (Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ-TOQUET et Messieurs Eric CHASSAGNE, Miguel MARTINS et Benoit CURT :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle n° AD30 de 542 m², située au cœur du chef-lieu, à la condition que cette parcelle reste un espace de vie naturel et non construit.
- **APPROUVE** l'échéancier de l'EPF pour un portage sur 10 ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Eric CHASSAGNE



La secrétaire de séance,
Ghyslaine LESUEUR

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le :
Mis en ligne le :

15 SEP. 2025
15 SEP. 2025
15 SEP. 2025